## TOUR DES HERAULT ADULTE

**Association Bad In Lez**

Règlement :

Date : samedi 19 et dimanche 20 mai 2018

Palais des sports de Castelnau le Lez

Horaires indicatifs : 8H00-20H00

Catégories : Seniors,

Tableaux : SH, SD, DH, DD, MX

Séries : N1/N2/N3, R4/R5, R6/D7, D8/D9

Juge-Arbitre : Christophe NADAL

Juge-Arbitre-Adjoint : Christophe PERROTEZ

**Art.1**. La compétition est régie par le RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFBaD DES COMPÉTITIONS.

**Art.2**. Tous les participants au tournoi doivent être licenciés.

**Art.3**. Le tournoi est placé sous l’autorité d’un Juge-Arbitre, ses décisions sont sans appel.

**Art.4**. La confirmation des inscriptions au tournoi, ainsi que la non sélection (en cas de nombre limite de joueurs atteint) sera communiquée aux clubs sous 5 jours suivant la date de clôture des inscriptions le 29 avril 2018.

**Art.5**. Chaque joueur a la possibilité de s’inscrire sur deux tableaux maximum : un seul tableau est autorisé le samedi (simple ou mixte). Les séries seront agrégées en fonction des inscriptions.

Les joueurs P peuvent s’inscrire en D8/D9.

**Art.6**. Tous les matches se feront en auto-arbitrage. Les finales seront (si possible) arbitrées par des arbitres qui seront nommés par le Juge Arbitre.

**Art.7**. Le Comité d’organisation se réserve le droit de modifier les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d’inscrits, ou d’annuler certains tableaux, et tout ceci en accord avec le Juge-Arbitre dans l’intérêt de la compétition.

**Art.8**. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement sans remplacement, qui survient après l'envoi des convocations.

**Art.9**. Les volants sont à la charge du Joueur de façon équitable (partage).

Les joueurs classés doivent jouer uniquement avec des volants plumes conformément au

RGC de la FFBaD.

Les volants officiels de la compétition sont les suivants :

- pour les volants plumes : Yonex AS 20

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match.

La vente de volants sera assurée dans la salle.

**Art.10**. Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum une heure avant l’heure prévue de leur match

**Art.11**. Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

**Art.12**. Le temps de repos minimum entre chaque match sera de 20 minutes.

**Art.13**. Les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** entre l’appel et le début de leur match. Ces 3 minutes comprennent les essais des volants et la mise en tenue de jeu.

**Art.14**. Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré forfait.

**Art.15**. Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre « une fois ». Durant l’échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré

« FAUTE »

**Art.16**. L’ordre des matchs respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l’échéancier sont donnés à titre indicatif et l’ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Les joueurs doivent être présents dans la salle à l’appel de leur match.

**Art.17**. Têtes de série et tirage au sort : les têtes de séries du tournoi seront déterminées à partir du CPPH de la FFBaD et de la ligue Occitanie, pour chaque série et discipline, **de la quinzaine précédan**t le début du tournoi. Le tirage au sort aura lieu le Samedi de la semaine précédant le jour du tournoi.

**Art.18**. L’utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d’une compétition et qui peut porter préjudice à l’éthique ou à l’intégrité physique et psychique de l’athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l’article 10 du règlement médical du guide du badminton).

**Art.19**. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art.20**. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

**Art.21**. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match, s’il n’est pas présent dans la salle.

**Art.22**. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait sans être remplacé, après l'envoi des convocations. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton -Pole Sportif -(7 rue André CITROEN – 31130 BALMA), par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Art.23** - *TOUTE PARTICIPATION A CE TOURNOI IMPLIQUE LE RESPECT DE CE REGLEMENT*